Document unique et plan de prévention

Public :
Assistants de prévention (internes ou désignés). Membres du CSE ou de la CSSCT. Responsables HSE, QSE, sécurité ou prévention. Managers impliqués dans la prévention des risques.

Prérequis :
Aucun

Durée :
1 jour (7 heures)

Objectifs pédagogiques :
A l'issue de la formation, le participant est capable de :
Comprendre la réglementation et les enjeux du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et du Plan de Prévention.
Élaborer, mettre à jour et suivre un DUERP adapté à sa structure.
Participer activement à la prévention des risques dans son rôle d'assistant de prévention.

Programme :

Introduction et cadre réglementaire

- Rappel du rôle de l'assistant de prévention
- Définitions clés : danger, risque, prévention
- Les obligations réglementaires :
  - DUERP (Code du travail, décret 2001-1016)
  - Plan de prévention (interventions d'entreprises extérieures)
- Enjeux juridiques, humains et économiques

Le DUERP : une démarche structurée et utile

- Objectifs du DUERP : outil de pilotage et d'amélioration continue
- Lien entre DUERP et politique de prévention
- Quand et comment mettre à jour le DUERP ?
- Obligations d'information des salariés

Méthodologie de réalisation du DUERP
Les 5 grandes étapes simplifiées :

- Préparation de la démarche (constitution d'un groupe, planification)
- Identification des dangers et évaluation des risques (avec outils simples)
- Élaboration du plan d'actions de prévention
- Mise en œuvre et suivi
- Mise à jour et communication

Outils et méthodes adaptés aux assistants de prévention :

- Fiche de terrain, grille d'évaluation, cotation des risques

- Supports modèles à adapter

Le plan de prévention : quand et comment le mettre en œuvre ?

- Définition, obligation et articulation avec le DUERP
- Responsabilités en cas d'intervention d'une entreprise extérieure
- Contenu d'un plan de prévention : modèle simplifié

Cas pratiques et mise en situation

- Lecture critique d'un DUERP (ou modèle fictif)
- Identification des manques / amélioration
- Rédaction collective d'un extrait de DUERP ou d'un mini plan de prévention

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques illustrés.
Travaux en sous-groupes.
Études de cas.
Partage d'expériences.
Mise en situation.

Modalités d'inscription :

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

Modalités d'évaluation :

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.